



Politique de prévention des incendies de l'île verte

L'absence de services incendies et l'absence de lien continue avec le continent nous oblige à mettre en grande priorité la prévention sur notre territoire. La Municipalité a décidé de ne pas adhérer au programme de prévention de la MRC. Essentiellement les mêmes démarches de prévention seront entreprises avec du bénévolat et les sommes prévues pour la quote part de la MRC seront plutôt investies dans des actions concrètes d'équipement, de formation de la population et d'inspections. Un budget de l'ordre de 3 000\$ sera disponible par année pour la politique de prévention et de son plan d'actions.

Dans un premier temps, il faudra regarder la réglementation municipale et son application. La cie Promutuelle est disposée à revoir nos règlements et à nous proposer des mises à jours. Elle est disposée à nous accompagner dans la recherche de solutions à notre situation, tant en prévention qu'en intervention. La collaboration de la Sopfeu sera aussi recherchée.

Voici une liste d'actions à entreprendre :

- Création officielle d'un Comité prévention incendie avec mandat de suivi et rapport annuel.
- Mettre à jour le règlement actuel et le bonifier pour renforcer la prévention des incendies.
- Documenter les cas d'incendie des dernières années. En 2010, les cas de Gilbert Delage, de Pierre Fontaine et du feu de brousse chez les Vignola.
- Programme de ramonage de cheminés.
- Identifier les bons extincteurs pour les domiciles, nombre par maison, localisation.
- Identifier les bons extincteurs pour les lieux publics qui pourraient servir aussi dans les interventions.
- Visite de toutes les maisons quant à la sécurité sur deux ans avec fiches techniques (à créer) à remettre aux propriétaires : chauffage au bois, disposition des cendres, électricité, détecteur de fumée, extincteur, sortie de secours etc Collaboration prévue de la Promutuelle si son personnel est encadré par la municipalité.
- Inclure dans les visites les chalets, fournils utilisés comme logement, camps forestiers, garage, tentes de prospecteurs.
- Programme d'achat collectif d'extincteurs et de détecteurs de fumée. Pour les

maisons existantes : 50% de subvention, et 90% pour certaines personnes
Obligation réglementaire pour les nouvelles maisons. Une fois les visites faites.

- Visite de sensibilisation à la prévention des nouveaux propriétaires
- Conférence sur la sécurité et les pratiques d'interventions : 3 durant l'été, exemples pratiques. Soutien attendu par la Promutuelle.
- Formation de formateurs sur l'île pour assurer la continuité.
- Contrôle des feux de plein air en saison estivale. Gestion des permis et conditions d'émissions des permis. Foyers permanents sur les berges.
- Demande d'assistance auprès des citoyens pour le contrôle des incendies. Accès à un inspecteur en cas de problèmes. Badge de la municipalité et dossart pour les quelques bénévoles (couverts par le règlement).
- Définir les appareils « foyers extérieurs » acceptables pour l'île.
- Identifier un équipement servant à empêcher la propagation du feu d'un bâtiment à son environnement. Formation pour un équipement collectif d'intervention ie remorque bien équipée. Vérifier à la Sopfeu si équipement et formation disponibles.
- Feu de forêt : procédures de protection et de rassemblement. La forêt résineuse du nord, aménagement. Voir la Sopfeu qui a déjà montré son accord si 5 à 8 personnes étaient prêtes à se former.
- Identifier les aménagements forestiers propices à la sécurisation des bâtiments quant au feu.
- Autres mesures

Adopté par le conseil municipal le 2 avril 2010.